

règlement générale extrême challenge

fécamp forest parc normandie

Extrême challenge fécamp forest parc normandie est une manifestation organisée par fécamp forest parc sur un terrain privé avec la présence de secouristes professionnels (UMPS). Ce challenge n'est pas une compétition mais un concours amical entre passionnés de franchissement 4x4 extrême. La manche 3 se déroulera à Lacarre les 31 mai et 1^{er} juin.

Article 1. Règles générale:

1.1 -Pour participer,chaque concurrent doit etre inscrit a **l'extrême challenge fécamp forest parc**.

1.2-Chaque équipage sera composé d'un vehicule 4x4 et de 2 personne majeures par véhicule,un pilote et un copilote

1.3-Les participants doivent avoir leurs permis de conduire,une assurance d'assistance sanitaire (responsabilité civile).

Article 2.véhicules:

2.1- Le poids maximun du véhicules est de 3.500 kilos

2.2- Chaque véhicule participant devra passer obligatoirement les vérifications avec les organisateurs de **l'extrême challenge FFP** .Tout véhicule déclaré non conforme ne pourra pas participer au challenge.

2.3- Deux catégories de vehicules sont admises à participer:les PREPAS et les PROTOS. Les quads et ssv sont interdits

Article 3.classificationdes catégories:

categorie prépa

3.1 - Taille des pneus comprise entre 78 cm et 92cm maxi(pneus agraires et roues jumelées interdits)

3.2 - Direction d'origine(assistance hydraulique)

3.3 - Chassis obligatoire

3.4 -Renvoi d'angle pour treuillage

3.5 - Suspensions libre

3.6 - Motorisations libre

catégorie proto:

- 3.5 - Ponts portiques
- 3.6 - Direction hydraulique avec orbitrole
- 3.7 - Taille de pneus libre(pneu agraires et roues jumelées interdits)
- 3.8 - Pont directionnel arrière
- 3.9 - Carrosserie et châssis libre
- 3.10 - Suspensions libre
- 3.11 - Motorisation libre
- 3.12 - renvoi d'angle pour treuillage

Article 4 .Equipement embarqué obligatoire:

4.1 - Pour toutes les catégories:

- 2 sangles dont 1 protection d'arbre de 1.20m.
- Poulie de renvois et manilles
- Tous type de treuils (sauf manuel),muni d'une corde plasma obligatoire. 1 treuil à l'avant et 1 treuil à l'arrière ou 1 treuil central avec renvoi avant et arrière.
- Ancre terrestre
- Une paire de plaques ou échelles de 1.50m
- Phares et feux en bon état de fonctionnement,**obligatoires** pour l'épreuve de nuit

Article 5 .Equipement embarqué de sécurité:

5.1 - Pour toutes les catégories

- Arceau intérieur ou extérieur complet fixé au châssis ou cage,6 points minimum **tube 40 mm T3 minimum**
- Boite premiers de secours
- Extincteur en parfait état, 2 kg,fixé dans la cabine ou à portée de main
- Deux paire de gants (obligatoire en cas ou le pilote doit descendre du véhicule)
- Ceinture ou harnais
- Casque obligatoire pilote/ copilote (casque skate ou rollers,etc ... interdit)

- Treuil avant et arrière ou central fixés sur le châssis du véhicule et non amovible, **cable acier interdit**

Article 6. Sécurité:

6.1 - Les participants pourront reconnaître le parcours à pied ,avant le debut de l'epreuve

6.2 - **Il est interdit de reconnaître le parcours pendant l'epreuve**

6.3 - Pendant l'epreuve, la charge du vehicule (roue de secours,échelles,ancre etc ...)devra etre séparée du compartimentdu pilote et du copilote.Si dans un vehicule,ceci n'est pas possible,la charge devra etre parfaitement fixée

6.4 - Quand le pilote ou le copilote retournera dans son vehicule,il devra s'attacher de nouveau avec le harnais

6.5 - En cas d'utilisation de sauvetage (échelle,ancre,corde,sangle,manille etc),ceux-ci devront etre ramassés et mis dans le véhicule avant de terminé la zone ou parcours

6.6 - **la consommation d'alcool (excès) est interdite durant le challenge**

6.7 - Tous chemin fermé par des rubalises sera strictement interdit à la circulation

6.8 - Tous les équipages se doivent assistance en cas d'accident d'un tiers

6.9 - Les accompagnants sont autorisés à se déplacer à pied sur le site .Tous les vehicules motorisés sont interdits sur le parcours (hormis l'rganisation)

6.10 - la vitesse excessive des vehicules dans les chemins de liaison ou parkinge est formellement interdite

6.11 - Dans le deroulement des épreuves (zones et chemin d'accès), les commissaires ainsi que le staff sont les seuls juges et arbitres

6.12 - Il est interdit de monter sur le véhicule (singe en cas de dévers), il sera possible de maintenir le véhicule avec une sangle

Article 7. Déroulement de l'épreuve :

Course sur une boucle : en cas de panne ou casse à mi parcours, possibilité de sortir accompagné d'un commissaire et de rentrer au même endroit pour ne pas perdre de tours.

Départ : -samedi 12h30 arrivée 17h30
 - de nuit 18h30 arrivée 21h00
 - dimanche 8h30 arrivée 14h30

7.1 - La fonction principale du copilote sera de guider le pilote et de lui indiquer la meilleure alternative de passage dans la zone. Ceci pourra être fait de l'intérieur ou de l'extérieur du

véhicule s'il le juge opportun

7.2 - Un membre de l'équipage pourra être remplacé avant le début du challenge

7.3 - Durant le challenge, le changement d'un membre de l'équipe sera interdit

7.4 - **Il est interdit de finir le challenge seul** pour quelques raisons que ce soit

7.5 - Le pilote pourra descendre du véhicule pour aider le copilote à chaque fois qu'il le juge opportun

7.6 - Les membres de l'équipage pourront intervertir leur fonction de pilote/copilote avant l'entrée de la zone ou parcours

7.7 - **En aucun cas**, le véhicule, le pilote et le copilote ne devront casser une rubalise ou un piquet sans la remettre en place (pénalités)

7.8 - Le copilote, hors du véhicule a le droit de tirer la rubalise pour faire passer le capot du véhicule uniquement

Article 8. Environnement, parc, bivouac et mécanique :

8.1 - Toute intervention mécanique devra s'effectuer obligatoirement dans la zone mécanique matérialisée sur bâche étanche d'une surface minimum à la surface du véhicule

8.2 - un poste de lavage sera fourni. Les équipages s'engagent à nettoyer, par tous les moyens, les résidus d'hydrocarbure, huile ou autre après le challenge pour le bon respect des lieux et de la nature

8.3 - Les équipages devront reprendre leur déchets (poubelles, pièces cassées etc...) avant leur départ

8.4 - Une zone bivouac matérialisée sera prévu

Article 9. Pénalisation :

9.1 - Les pénalisations seront distribuées par les commissaires qui auront : soit assisté à des fautes commises, soit été avertis par l'organisation

9.2 - Points de pénalisations :

- écraser, casser une rubalise ou piquet sans la remettre en place1 heure
- refus de zone.....1 heure/refus
- s'arrimer à un arbre sans sangle de protection.....1 heure
- ne pas être au briefing.....1 heure
- monter en rappel sur un véhicule (faire le singe en dévers).....2 heures

- ne pas porter de gants, harnais ou casque durant le circuit.....5 heures

- conduite rapide hors circuit (parking).....10 heures

9.3 - Un manque de respect à l'organisation ou à un équipage sera sanctionné par l'exclusion du challenge

9.4 - L'assistance extérieur durant le franchissement d'une zone est interdite.....1 heure

article 10. Assurance :

10.1 - Indépendamment de l'assurance de responsabilité civile de l'organisation, les concurrents sont libres de contracter à leur compte et convenance, les assurances qu'ils jugent opportunes

10.2 - En cas d'accident, les concurrents et conducteurs doivent être exclus de toutes responsabilités l'entité et les organisateurs de l'épreuve et doivent renoncer à formuler toute réclamation contre ceux-ci

10.3 - il est rappelé aux participants que la police contractée par l'organisation, couvre seulement les dommages causés par les organisateurs, sont exclus les dommages que pourraient subir les équipages mêmes ou les automobiles participants

article 11. Responsabilité des concurrents (pilote et copilote) :

11.1 - Les membres participants acceptent à leurs risques et périls la participation à cette manifestation en appréciant librement en fonction de leurs propres capacités le maintien de leur engagement sans pénalité particulière autres que celles décrites dans le présent règlement en cas de renoncement pendant l'épreuve

11.2 - Chaque concurrent est responsable des dommages matériels ou corporels qu'ils causent aux tiers. Sont considérés comme tiers toutes personnes ne faisant pas partie de l'équipe du concurrent ou chose ne lui appartenant pas. Aucun recours possible contre l'organisation (ou l'un de ses membres) ou le propriétaire du terrain

article 12. Pouvoir de l'organisation :

12.1 - L'organisation pourra modifier le règlement à tout instant si elle le juge utile

12.2 - L'organisation se réserve le droit à l'appréciation de la classification des véhicules

12.3 - l'organisation se réserve le droit d'interrompre l'épreuve ou d'exclure un ou plusieurs participants sans avoir à justifier sa décision et sans que cette dernière ne puisse donner lieu à une quelconque compensation ou indemnisation

12.4 - Pour toute annulation de participation, aucun remboursement ne sera accordé

article 13. Inscription et règlement :

13.1 - Les pré-inscriptions débuteront à compter 01/03/2019 et seront clôturées le 15/05/2019

13.2 - Le montant de l'inscription au challenge s'élève à 180 euros repas pilote et copilote compris

13.3 - A l'inscription, vous seront demandés :

- règlement daté et signé (merci de le lire avant signature)

- fiche d'inscription datée et signée

- convention de décharge datée et signée

- 1 chèque d'un montant de 50 euros (préinscription) puis un 2ème chèque du solde de votre inscription à l'ordre de Fecamp Forest Parc

Tous ces documents sont à envoyer à : Fecamp Forest Parc

291 Route de Valmont

76400 Fecamp

13.4 - A réception de votre dossier, vous serez prévenu de votre sélection. Le chèque de pré-inscription de 50 euros sera encaissé. Le 2ème chèque sera tiré le 15.05.2019

13.5 - En cas de désistement :

Avant le 15.05.2019 les chèques de pré-inscription et d'inscription seront rendus si l'organisation a la possibilité de trouver un équipage de remplacement

Après le 15.05.2019 les chèques ne seront plus rendus

13.6 - Le prix de l'inscription comprend : le bivouac avec les sanitaires avec douches, l'eau et l'électricité sur le terrain, 2 petits déjeunés et 3 repas pour le pilote et le copilote. Le prix des repas pour les accompagnants est de 40 euros par personnes. Ces repas sont payables d'avance (avec vos dossiers d'inscription).

Pour plus de renseignements, contacter Damien Roussel au 06.20.32.60.10

Merci de lire le règlement en entier pour éviter tout litige. Bon challenge!

Nom et prénom du pilote :

nom et prénom du copilote :

.....
.....

signature "lu et approuvé"
signature "lu et approuvé"